



## ROLE ACHETEUR

Vous êtes Jacques DUPUIS , client de la Société Générale.  
Vous avez rendez-vous avec votre Conseiller de Clientèle pour étudier les solutions dont vous disposez pour financer les études de votre fille ; à priori vous ne souhaitez pas contracter d'emprunt.

### **Caractéristiques du client :**

Vous avez 55 ans, êtes mariés et père de 2 enfants de 15 et 20 ans. Vous exercez la profession de comptable (salaire : 2500 €) et votre épouse est fonctionnaire (salaire : 1400 €).

Vous êtes clients de la Société Générale depuis de nombreuses années. Vous y possédez avec votre épouse un compte à vue joint, un compte-titres, chacun une Carte Visa\*, chacun un CODEVI\* (encours de 3.000 EUR sur chacun), chacun un Plan Epargne en Actions\*. Vous êtes adhérent JAZZ\*. Mme DUPUIS possède également un PEL\* de 30 000 € ouvert en 1998, sur lequel elle verse 75 € tous les mois.

### **Problématique**

Vous avez pris rendez-vous par téléphone avec votre conseiller de clientèle, puisque vous souhaitez faire le point sur votre épargne et sur les possibilités dont vous disposez pour financer les études de votre fille.

Vous trouverez ci-joint :

- Les caractéristiques du Prêt Etudiant Evolutif.
- 2 exemples de prêt étudiant évolutif (pour vous aider dans l'entretien de vente).
- Une présentation succincte des différents produits mentionnés dans le cas.



## Le Prêt Etudiant Evolutif

Le P.E.E. est accordé aux étudiants, il permet de financer tout type de projet (études, mais aussi ordinateur, voiture, etc....) et de bénéficier de taux avantageux.

### Caractéristiques du Prêt Etudiant Evolutif

- Bénéficiaire : étudiant majeur
- Montant : 1.500 à 21.500 €
- Durée : 9 ans maximum, dont 5 ans maximum de franchise partielle
- Caution d'un parent ou d'un tiers obligataire
- Assurance DIT obligatoire en période de remboursement (possibilité d'assurance décès invalidité seule pendant le différé d'amortissement).

### Choisissez la durée

La durée d'un prêt étudiant est de 9 ans maximum, avec la possibilité d'opter pour une période de différé d'amortissement (durée maximale : 5 ans) pendant laquelle vous ne payez que des mensualités réduites (intérêts et cotisations d'assurance).

### Adaptez le montant des mensualités à votre situation

Vous avez la possibilité de rembourser plus rapidement votre prêt ou au contraire d'en allonger la durée. Dès la 1<sup>ère</sup> année suivant l'ouverture du prêt, vous pouvez demander à modifier le montant des remboursements mensuels.

## **Exemples de simulation de prêt étudiant**

### **Exemple N°1 :**

Anne, élève dans une école partenaire, souscrit un prêt Etudiant Evolutif de 12.000 € à 3,60% (hors assurance DIT) pour financer ses études. Elle prévoit d'étaler son prêt sur 7 ans : 3 ans durant lesquels elle ne paie que les intérêts et l'assurance Décès-Invalidité (DI), puis 4 ans de remboursement.

#### 3 ans de différé d'amortissement

36 mensualités de 37,20 € (dont 1,20 € d'assurance DI obligatoire)

#### et 4 ans de remboursement une fois entrée dans la vie active.

48 mensualités de 272,41 € (dont 3,60 € d'assurance DIT obligatoire)

*Coût total de 2.445,18 € dont 2.198,88 € d'intérêts - 216 € d'assurance - 30,30 € de frais de dossier – TEG annuel de 4,06%*



**Exemple N°2 :**

Anne, élève dans une école partenaire, souscrit un prêt Etudiant Evolutif de 10.000 € à 3,60% (hors assurance DIT) pour financer ses études. Elle prévoit d'étaler son prêt sur 7 ans : 3 ans durant lesquels elle ne paie que les intérêts et l'assurance Décès-Invalidité (DI), puis 4 ans de remboursement.

**3 ans de différé d'amortissement**

36 mensualités de 31 € (dont 1 € d'assurance DI obligatoire)

**et 4 ans de remboursement une fois entrée dans la vie active.**

48 mensualités de 227,01€ (dont 3 € d'assurance DIT obligatoire)

*Coût total de 2.042,78 € dont 1.832,48 € d'intérêts - 180 € d'assurance - 30,30 € de frais de dossier – TEG annuel de 4,07%.*

**Lexique :**

**Assurance DIT** : contrat qui assure le paiement de tout ou partie de vos emprunts en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'invalidité ou d'incapacité de travail.

**Caution** : Engagement donné par une personne ou un organisme, à l'égard de la banque, de rembourser un emprunt en lieu et place du débiteur si ce dernier est défaillant

**Amortissement** : Remboursement par tranches successives d'un capital emprunté



## Présentation des différents produits mentionnés

### **Convention JAZZ \***

Ensemble de produits et services avantageux comprenant votre carte de paiement (carte bleue nationale, carte bleue Visa, carte Visa Premier, à vous de choisir) - la protection de vos moyens de paiement, de vos clefs, de vos papiers d'identité, de votre téléphone portable en cas de perte ou de vol – une facilité de caisse – des remises tarifaires sur de nombreux services bancaires – des points de fidélité convertibles rapidement en cadeaux

### **Carte Bleue VISA \***

Carte de paiement et de retrait d'espèces, utilisable en France et à l'étranger 24h/24 et 7j/7. Elle inclut également des services d'assurance et d'assistance en France et à l'étranger.

### **CEL (Compte Epargne Logement) \***

Compte d'épargne rémunéré à 1,50% par an net d'impôt et hors prélèvements sociaux (soit une rémunération de 1,35% net d'impôt et de prélèvements sociaux).

Votre épargne est disponible à tout moment. Sa durée de placement est illimitée ; vous pouvez placer jusqu'à 15 300 €.

Ces taux réglementés peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

En cas de prêt, versement d'une prime de l'Etat de 0,75% l'an plafonnée à 1144 € (soit une rémunération totale de 2,25% soumise aux prélèvements sociaux).

### **CODEVI \***

Compte d'épargne rémunéré à 2,25% par an, net d'impôt et sans prélèvements sociaux. Avec le CODEVI, vous pouvez placer jusqu'à 4600 € par personne (9200 € par couple) ; la somme placée est disponible à tout moment.

Ces taux réglementés peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

### **PEA (Plan d'Epargne en Actions) \***

Cadre fiscal le plus avantageux pour investir en Bourse et gérer un portefeuille diversifié d'actions européennes, sous réserve d'une durée minimum de détention de 5 ans.

Plafond de versements : 120 000 € - versement minimum à l'ouverture : 100 €

### **PEL (Plan Epargne Logement) \***

Contrat d'épargne sur 4 ans minimum (maximum 10 ans) rémunéré à 2,50% par an, net d'impôt mais hors prélèvements sociaux (soit une rémunération de 2,25% net d'impôt et de prélèvements sociaux).

Les prélèvements sociaux sont perçus en une seule fois à la clôture du PEL.

- Versements minimum obligatoires : 45 € / mois, ou 135 € / trimestre, ou 270 € / semestre.
- Plafond de versements : 61 200 € (intérêts capitalisés non compris)

Ces taux réglementés peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

N.B. : Pour les PEL souscrits après le 12/12/02, le bénéfice de la prime de l'Etat est lié à la réalisation d'un prêt épargne logement.

*\* données en vigueur au 01/10/2003*